



PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE¹

Du 22 juin 2020

Ecole :
Ecole primaire
« Arc-en-Ciel »
Beausemblant

Téléphone
04 75 03 03 48

N°RNE :
0261312k

Méi :
ce.0261312kac-grenoble.fr

Suivi par
M. Pelloux-Prayer,
le directeur

Adresse postale

637 route Barthélémy de Laffemas
26240 Beausemblant

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)

NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
PELLOUX-PRAYER	Vincent	Éducation nationale	Directeur de l'école Président du conseil d'école	Présent
NICAISE	Michel	Municipalité	1 ^{er} Adjoint	Présent
VEYRAT	Martine	Municipalité	Adjointe aux Affaires Scolaires	Présente
CARTIER	Lise	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
CEZARD MAROTTA	Doriane	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
JODAR	Magali	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
POINT	Lidwine	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
RAMA	Delphine	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
BOURGUIGON	Pamela	Comité des parents	Suppléante Secrétaire	Présente
LAPIERRE	Nelly	Comité des parents	Titulaire	Présente
MARTIN	Laure	Comité des parents	Titulaire	Présente
MOREL	Vanessa	Comité des parents	Titulaire	Présente
REYNAUD	Urszula	Comité des parents	Titulaire	Excusée
ROUVIERE	Florence	Comité des parents	Titulaire	Excusée
VIRMONT	Sandra	Comité des parents	Suppléante	Excusée
BOUTIN	Yves	DDEN	DDEN	Excusé

Assiste de droit :

M. MANEVAL - IEN - Éducation nationale - Excusé

MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)

MARGIRIER	Agnès	Municipalité	Municipalité	Présente
MÉCHAIN	Agnès	Municipalité	Municipalité	Présente
VEYRIER	Camille	Municipalité	Municipalité	Présente
PIROUX	Noëlle	ATSEM	ATSEM	Présente
ROBIN	Delphine	ATSEM	ATSEM	Présente



❖ Le Protocole sanitaire

Le directeur fait un rappel sur l'élaboration du Protocole sanitaire.

Le 12 mars 2020, le Président de la République annonce la fermeture des établissements scolaires. La continuité pédagogique à distance se met en place. Lors des vacances de printemps, l'annonce de la réouverture progressive des écoles est annoncée, ainsi que la mise en place d'un protocole sanitaire strict. Ce document a été élaboré par l'équipe enseignante, en relation étroite avec la municipalité (temps périscolaire, cantine, mobilier scolaire, gestion des flux de personnes, emploi du temps des agents municipaux de cantine, garderie...). Le 7 mai, toutes les familles de l'école sont informées de la mise en place de ce protocole et du nouveau fonctionnement de l'école (horaires décalés, récréation, lavage des mains...). La rentrée des élèves volontaires, prévue le 12 mai, est reportée au 14 mai afin de terminer le réaménagement des bâtiments scolaires. 4 classes ouvrent : celle des CP-CE1 accueille tous les élèves à la semaine ; les autres fonctionnent en demi-groupes, accueillant les élèves sur deux jours consécutifs. Au total, 49 élèves font leur rentrée (37% des effectifs).

Début juin, une seconde phase se met en place. 5 classes sont ouvertes ; les CP, CE1 et CM2 sont accueillis à la semaine entière. Les autres niveaux continuent de fonctionner par demi-groupes. 68 élèves sont présents à l'école le 2 juin (60% des effectifs).

La mobilisation de toute la communauté scolaire (enseignants, ATSEM, AESH, parents) et de la maire a permis une gestion et une mise en place efficace de ce protocole. Les gestes barrières ont été bien intégrés par les élèves et les adultes. Leur mise en place se fait progressivement selon les âges. La difficulté reste la distanciation physique durant les récréations. Les enseignants ont été vigilants et ont fait des rappels.

Ce protocole a eu des répercussions pédagogiques au sein des classes : déplacements limités, peu ou plus de manipulation, pas de passage au tableau, travail de groupe et en îlots impossible, obligation de rester à son bureau. En maternelle, les fondamentaux (socialisation, activités manuelles, être en contact avec les autres...) ont été bouleversés.

À partir du 22 juin, une troisième phase se met en place. L'obligation scolaire redevient la règle : la venue des enfants à l'école n'est plus soumise au volontariat des familles. Tous les élèves doivent revenir à l'école. Pour cela, la distanciation physique dans les classes s'assouplit : de 4 m² d'espace, les élèves doivent être à 1m de distance, latéralement. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins 1m, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans la cour de récréation, ces mesures ne s'appliquent pas. Les gestes barrières continuent à être respectés.

Depuis le mois de mai, le lavage des mains se fait à l'eau et au savon pendant 30 secondes. Le séchage utilise une serviette en papier jetable. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Il est réalisé à l'arrivée et à la sortie de l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

De même, l'arrivée et le départ des élèves dans l'école ont été étalés dans le temps. Les CP-CE1 et les CM1-CM2 arrivent de 8h10 à 8h20 et partent de 11h40 à 11h50. L'après-midi, ils entrent de 13h10 à 13h20 et sortent de 15h40 à 15h50. Les GS-CP et les CE2-CM1 arrivent de 8h20 à 8h30 et partent de 11h50 à 12h00. L'après-midi, ils entrent de 13h20 à 13h30 et sortent de 15h50 à 16h00. Les PS-MS arrivent de 8h30 à 8h40 et partent de 12h00 à 12h10. L'après-midi, ils entrent de 13h30 à 13h40 et sortent de 16h00 à 16h10.

Les récréations ont été organisées par classes. La cour a été partagée en 3 zones. Chaque classe a sa zone.

Un nettoyage des sols et des surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). Pour l'instant, les cabanes et jeux en bois restent inaccessibles. Le bac à sable ne sera ouvert que pour les PS-MS. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). Les zones de récréation étant petites, les ballons restent inaccessibles.

Il est demandé aux familles d'avoir un rôle important dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles) ; de surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C). Dans la première lettre envoyée aux familles et sur le site de l'école, les parents ont été informés des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel, de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève, numéros de téléphone utiles pour avoir des informations, des points et horaires d'accueil et de



sortie des élèves, des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie et de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains par l'infirmière scolaire.

Le nouveau protocole sanitaire a été envoyé à toutes les familles.

Le directeur remercie la mairie, l'équipe enseignante, les ATSEM, les AESH et les familles pour leur travail, leur implication et leur sérieux dans l'élaboration et la mise en place des protocoles sanitaires.

Pour la rentrée de septembre, l'école ne dispose pas d'informations sur la reconduction du protocole sanitaire actuel, sa modification ou sa suppression. Donc, pour l'instant, le protocole sanitaire actuel et l'organisation de l'école restent la règle.

Les représentants des parents demandent si les horaires seront modifiés. A l'heure actuelle, pour éviter les brassages des classes et les regroupements aux abords de l'école, les entrées et les sorties de l'école resteront en horaires décalés.

Les représentants des parents demandent des informations sur les enseignements donnés depuis le mois de mai. Ils correspondent aux priorités choisies par le Ministère de l'Éducation Nationale, pour les classes de CP jusqu'au CM2. Elles portent sur 4 domaines : le français, les mathématiques, l'éducation à la santé et l'éducation physique.

❖ Bilan des activités

Depuis le second Conseil d'École, toutes les activités, les interventions et les sorties prévues ont été annulées.

L'infirmière scolaire est venue deux après-midi pour répondre aux questions des enfants sur le COVID-19 et discuter avec eux. Les échanges ont été très riches.

- Vente des gâteaux : les sommes collectées seront utilisées l'année prochaine.

❖ Projets à venir

- Séances de piscine : elles ont été annulées lors du confinement. Pour l'année prochaine, une demande de réservation a été faite pour deux classes.
- Escrime : les interventions n'ont pas pu avoir lieu. Une demande va être faite pour qu'elles soient mises en place l'année prochaine. Un protocole sanitaire a été mis en place par la Fédération Départementale d'Escrime. Il conviendra de s'assurer qu'il s'intègre à celui de l'école.
- Interventions de basket et visites du musée de Valence : l'équipe enseignante souhaiterait, pour l'année prochaine, les mettre en place, dans le respect du protocole sanitaire.

❖ Opération « Vacances apprenantes »

L'opération vacances apprenantes a pour objectif de permettre à des enfants de s'aérer mais aussi de rattraper une partie de leur retard scolaire, aggravé pendant le confinement. Tout ceci sans que les familles les plus modestes n'aient à payer quoi que ce soit. Ce dispositif s'organise autour de quatre opérations : les écoles ouvertes, les écoles ouvertes buissonnières, les colonies de vacances apprenantes et les accueils de loisirs apprenants. Ces deux dernières opérations doivent offrir une dimension éducative supplémentaire à leurs activités habituelles.

Les écoles ouvertes, elles, existent déjà. Elles accueillent lors des vacances des jeunes, pour leur proposer des activités de soutien scolaire (prises en charge par du personnel de l'Éducation Nationale ou des étudiants recrutés par l'Éducation Nationale), mais aussi culturelles et sportives.

Les écoles ouvertes buissonnière sont des écoles situées à la campagne ou proches du littoral et qui accueilleront des jeunes en petit groupes, hébergés en internat ou en tentes, et pris en charge par la Fédération du Scoutisme Français.

❖ Stage de remise à niveau :

Ce stage concerne des élèves de CM1-CM2 en difficulté en mathématiques ou en français, amplifiées par le confinement. Normalement, il est mis en place la première semaine des vacances de juillet et la dernière semaine d'août. Il est gratuit et dure 3 heures par jour du lundi au vendredi. Les groupes sont au maximum de 6 élèves. Il n'y aura pas de stage de remise à niveau mise en place à l'école de Beausemblant : il n'y a pas d'enseignants volontaires pour diriger ces stages. Par contre, il pourrait avoir lieu dans les écoles alentours. Des élèves de l'école, sur proposition des enseignants et avec l'accord des familles, pourraient y participer.

❖ Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE): Ce sont des cours de langue étrangère (l'Arabe, l'Italien, le Turc et le Portugais). Cet enseignement est optionnel, en plus du temps scolaire et gratuit. Il concerne les élèves qui seront en CE1 à CM2 l'année prochaine. Les familles concernées ont été informées afin que, si elles sont volontaires, elles puissent être inscrites dans ce dispositif.

❖ Équipement numérique



L'école a participé à l'appel d'offre «Label Écoles Numérique 2020» afin d'obtenir un financement à hauteur de 50% pour l'installation de 3 Vidéo-Projecteurs Interactifs et de la remise en état du réseau internet de l'école. Cela permettra de doter toutes les classes de VPI. Le montant prévu est de 9500 euros. Si le projet de l'école n'était pas retenu, la municipalité financera l'installation d'un VPI dans la classe de Mme CARTIER (demande faite au premier Conseil d'École).

❖ Organisation de la rentrée 2020-2021

L'équipe enseignante sera la même : il n'y a pas de changement. Une AESH quitte l'école car elle accompagne un élève qui passe en 6^{ème}.

115 élèves sont inscrits en juin 2020. L'année prochaine, des départs d'élèves sont prévus : 17 élèves partent en 6^{ème}. 1 enfant quitte l'école. Il y a eu 15 inscriptions en PS, 2 en MS, 1 en CP, 1 en CE2 et 1 en CM2. Plusieurs familles ont demandé des renseignements à l'école.

Cela fait un effectif prévisionnel de 117 élèves. Ces prévisions sont faites à partir de données connues à ce jour et ne tiennent pas compte des mouvements de population.

Effectif prévisionnel : 117 élèves (7 inscriptions sont en attente)

PS : 15 MS : 16 GS : 12 CP : 15 CE1 : 20

CE2 : 9 CM1 : 12 CM2 : 18

Projet de répartition :

Classe 1 : PS-MS (15+11)

Classe 2 : MS-GS-CP (5+12+9)

Classe 3 : CP-CE1 (6+20)

Classe 4 : CE2-CM1 (9+12)

Classe 5 : CM2 (18)

La classe des PS-MS a un effectif déjà important. 4 inscriptions en PS et 1 en MS sont en attente. La mairie souhaite toujours l'accueil des TPS dans la mesure du possible. Cependant, dans ces conditions, cela n'est pas envisageable pour le Conseil d'École.

❖ Fournitures scolaires

La municipalité alloue à l'école la somme de 41 € par élève. Les fournitures demandées aux familles sont issues de la liste de fournitures éditée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour la classe de Mme CARTIER : une trousse, une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres (non métalliques), des feutres à ardoise, un bâton de colle, un chiffon, une blouse ou un vieux tee-shirt pour l'art plastique.

Pour la classe de Mme CEZARD MAROTTA : une trousse qui reste à l'école, un taille-crayon avec réservoir, une paire de ciseaux, un chiffon pour l'ardoise, une pochette de feutres fins, une blouse ou un vieux tee-shirt pour l'art plastique, une boîte qui se ferme pour les étiquettes de lecture.

Pour la classe de Mme POINT : une trousse qui reste à l'école, un taille-crayon avec réservoir, une paire de ciseaux, un chiffon pour l'ardoise, une pochette de crayons de couleur, un classeur grand format avec 6 intercalaires, de la colle.

Pour la classe de Mme RAMA et M. PELLOUX-PRAYER : un compas, un tube de colle, un agenda, un stylo correcteur, une trousse, un chiffon pour l'ardoise.

Le Conseil d'École vote à l'unanimité cette liste de fournitures.

❖ Travaux

Sont demandés :

- la révision complète des vélos ;
- le détartrage des robinets (toilettes, salle d'arts plastiques, tisanerie, atelier entre les classes 3 et 4) ainsi que les siphons.

La mairie propose de repeindre certaines pièces de l'école : les classes 3 (classe de Mme CEZARD MAROTTA) et 4 classe de Mme RAMA et M. PELLOUX-PRAYER), le couloir des Cycle (de la BCD à la salle d'arts visuels).

Date : 22 juin 2020

M. PELLOUX-PRAYER

Directeur

Signatures du PV conseil école :

Mme BOURGUIGNON

Secrétaire